Quand Canal+ s’arroge le droit de bloquer une vidéo de France 3 sur Youtube.

23/04/2013 à 12h40
Des milliers de vidéos issues de France Télévision sont hébergées sur la plateforme Youtube; cette tolérance est admise dés lors que les titulaires de compte ne cherchent pas à en tirer un profit monétaire.

Ce matin, un étonnant message m’annonce la suspension de diffusion d’une vidéo mise en ligne il y a moins d’une semaine, **sur le monde entier (sic)**; L’auteur de cette contestation quasi sans appel, émane d’un concurrent de France télévision : Canal plus !

Canal+ prétend administrer les droits d’un contenu appartenant à France 3, chaîne du service public.

Ainsi donc, je découvre avec stupeur un curieux mélange des genres : La chaîne cryptée militante, dispose de l’usufruit de ma redevance télé, qui lui confère des droits exorbitants quant au contenu de ce qui ne regarde que France télévision.

Quant à youtube …

la vidéo incriminée: